

d.c.a

association
française
de développement
des centres
d'art

TRAM Réseau art
contemporain
Paris / Ile-de-France

—
CIPAC
—

fédération
des professionnels
de l'art contemporain

Communiqué

Appel à soutien au CAC Brétigny Dé-conventionnement du centre d'art

Contexte

Le centre d'art contemporain de Brétigny-sur-Orge (CAC Brétigny) est la seule institution dédiée aux arts plastiques conventionnée par le Ministère de la Culture implantée en Essonne et plus largement dans le sud de l'Île-de-France.

Sous les directions successives de Xavier Franceschi (1991-2002) actuellement directeur du FRAC Île-de-France, et de Pierre Bal-Blanc (2003-2014), nommé commissaire associé à la prochaine Documenta en Allemagne (manifestation artistique d'envergure internationale), le centre d'art a bénéficié, depuis ses débuts, des soutiens du Conseil Général de l'Essonne au titre de pôle d'intérêt départemental et de la Région Île-de-France pour l'ensemble de son action en faveur des arts plastiques.

La ville de Brétigny-sur-Orge développe dès 1976 au Centre Gérard Philippe une politique culturelle pour les arts plastiques, renforcée par sa relocalisation à l'Espace Jules Verne en 1988. En 2004, le CAC Brétigny, dans cet établissement pluridisciplinaire aux côtés du Théâtre Brétigny et de la médiathèque, est transféré à l'Agglomération du Val d'Orge pour assurer son développement et la pérennisation de ses activités dédiées à la création contemporaine.

Suite à ce transfert de la ville à l'agglomération, son action territoriale, portée à un bassin de 120 000 habitants, a connu une constante progression de sa fréquentation (multipliée par deux entre 2003 et 2013) et de la diversité de ses publics. Le centre d'art est un acteur majeur dans l'aménagement du territoire en matière d'arts plastiques à travers un nombre croissant d'actions en faveur des artistes, au bénéfice des populations éloignées des offres culturelles, menées dans chacune des villes de l'Agglomération du Val d'Orge et le sud de l'Île-de-France. Le CAC Brétigny joue un rôle éducatif complémentaire en lien étroit avec l'Education Nationale et le rectorat de l'Académie de Versailles.

Le centre d'art et ses publics jouissent d'un patrimoine d'œuvres constitué depuis 30 ans, comprenant le Fonds municipal de la ville de Brétigny et des commandes publiques réalisées spécialement pour le lieu. Cet ensemble unique participe à sa renommée locale, nationale et internationale.

Une situation très préoccupante

Prenant pour prétexte la mise en disponibilité au 1^{er} janvier 2015 du directeur du centre d'art, la Direction Culture de l'Agglomération du Val d'Orge propose un nouveau fonctionnement pour l'Espace Jules Verne en vue de fusionner ses différents services sous la forme d'un établissement pluridisciplinaire à direction unique portée par le théâtre, une décision qui entraîne le dé-conventionnement du CAC Brétigny au 1^{er} janvier 2015.

Cette disposition est en contradiction avec l'obligation de détenir une direction et une équipe artistique indépendante pour un centre d'art conventionné, elle entraîne la fin du partenariat avec l'Etat pour le CAC Brétigny. Elle ne respecte pas la procédure prévue dans la convention signée avec le Préfet, ni celle définie à l'article 1.4 de la circulaire relative au conventionnement avec des centres d'art contemporain signé par le Ministre le 9 mars 2011. La rupture d'un conventionnement doit faire suite à un rapport d'inspection du Ministère de la Culture et implique un débat sur le bilan d'activités entre les partenaires publics et le directeur du centre d'art en présence de d.c.a / association française de développement des centres d'art.

Si la mutualisation est souhaitable entre le théâtre et le centre d'art, une gestion globalisée à l'échelle de l'établissement ne peut être décrétée en sacrifiant sous couvert d'économie le conventionnement d'une des deux structures fondatrices du lieu. Dans ce contexte précis, nous craignons que le choix de renoncer au conventionnement du centre d'art s'apparente à une absorption de son activité par le théâtre, portant ainsi un préjudice au champ entier de la culture en opposant arts plastiques et spectacle vivant alors que ces deux disciplines ont démontré leur capacité à œuvrer ensemble.

Cette décision administrative unilatérale entraîne de graves conséquences.

- Les quatre postes de permanents du centre d'art, dont trois non titulaires, ne sont pas reconduits dès le 30 novembre 2014, provoquant un dommage considérable pour l'équipe en place et diminuant ainsi les effectifs nationaux des emplois qualifiés dans le secteur des arts plastiques au sein des centres d'art contemporain conventionnés.
- La continuité des services assurés par des professionnels des arts plastiques est définitivement rompue au 30 mars 2015, échéance du dernier CDD en place.
- La mission de service public concernant l'accueil des publics, la conservation des œuvres, l'accès aux ressources pour les artistes et les professionnels, est interrompue jusqu'à l'éventuel schéma de fonctionnement mutualisé proposé par l'agglomération, envisagé au mieux pour septembre 2015.

Une rupture de convention met fin par ailleurs à l'engagement vis-à-vis des réseaux des arts plastiques – d.c.a / association française de développement des centres d'art, Tram - Réseau art contemporain Paris / Île-de-France, Cluster (Réseau européen de centres d'art en périphérie de grandes capitales) – entraînant un gâchis considérable pour la renommée du lieu, de la ville de Brétigny, de l'Agglomération du Val d'Orge et des projets conduits depuis deux décennies. Enfin, cette mesure brutale intervenant en plein milieu d'année scolaire supprime à un nombre important d'élèves, de collégiens, de lycéens et d'étudiants la continuité du lien construit depuis plusieurs années avec le projet du lieu.

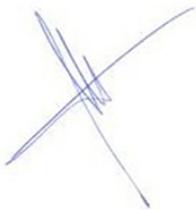
Construire ensemble un avenir pour le CAC Brétigny

Réseaux professionnels engagés aux côtés du CAC Brétigny, d.c.a / association française de développement des centres d'art et Tram - Réseau art contemporain Paris / Île-de-France avec le CIPAC / Fédération des professionnels de l'art contemporain, réaffirment leur attachement à la poursuite du projet mené par la structure depuis de nombreuses années. Le CAC Brétigny est un outil emblématique du paysage artistique français et francilien. Grâce à ses actions menées au service de l'art et de ses publics reconnues aux échelons local, national et international, l'institution a su inscrire durablement son ambition dans une dynamique locale jusqu'à en constituer une pièce structurante que l'Agglomération du Val d'Orge peut s'enorgueillir de porter aux côtés des autres partenaires publics.

Ainsi, il est primordial de respecter les procédures et de faire évoluer le projet **dans le cadre réglementaire du conventionnement** avec le ministère de la Culture et de la Communication. **Le maintien des missions artistiques et pédagogiques dans le cadre d'une programmation de transition du centre d'art, la reconduction de l'équipe en place et la nomination d'une direction par intérim sont les bases essentielles à l'ouverture d'une nouvelle concertation.**

d.c.a et Tram aux côtés du CIPAC Fédération demandent instamment à ce que le ministère de la Culture s'empare au plus vite de ce dossier pour initier un débat constructif et avec l'ensemble des acteurs engagés pour l'avenir du CAC Brétigny.

Marie Cozette
Présidente
d.c.a / association
française de
développement des
centres d'art



Aude Cartier
Présidente
et le CA
Tram – Réseau art
contemporain
Paris / Île-de-France



Catherine Texier
Présidente
CIPAC / Fédération des
professionnels de l'art
contemporain



Contact presse

info@dca-art.com
+ 33 (0)1 42 39 31 07

info@tram-idf.fr
+33 (0)1 53 19 73 50

direction@cipac.net
+33 (0)1 44 79 10 85